

Partage de la valeur : les partenaires sociaux fixent une liste d'experts à auditionner

Conformément au calendrier de la négociation interprofessionnelle sur le partage de la valeur au sein des entreprises, défini le 8 novembre dernier, organisations syndicales et patronales ont tenu leur deuxième réunion le 21 novembre. Elles se sont notamment accordées sur la liste des personnalités à auditionner au cours des prochaines séances prévues le 29 novembre et le 2 décembre, tout en critiquant les récentes prises de position du gouvernement en faveur de l'instauration du « dividende salarié », interférant avec la négociation en cours.

Le calendrier de leurs échanges ayant été fixé le 8 novembre dernier (*v. l'actualité n° 18669 du 10 nov. 2022*), l'ensemble des partenaires sociaux, y compris la CGT, se sont retrouvés le 21 novembre 2022 au siège du Medef pour tenir leur seconde réunion de négociation sur le **partage de la valeur** au sein des entreprises. Ils y avaient été invités par le ministre du Travail le 16 septembre dernier (*v. l'actualité n° 18637 du 23 sept. 2022*). Un terrain d'entente a été trouvé sur la liste des personnalités à auditionner lors des deux prochaines réunions qui se tiendront les 29 novembre et 2 décembre prochains. « L'état d'esprit est bon, chacun a à cœur de rentrer dans le détail des différents dispositifs », s'est félicité Hubert Mongon, chef de file de la délégation patronale, auprès de *Liaisons sociales quotidien*.

Une dizaine d'auditions réparties sur les deux prochaines réunions

Après un bilan global sur les dispositifs existants et leur utilisation, les organisations syndicales et patronales ont convenu d'une liste d'une dizaine de **personnalités** ou **institutions** à auditionner pour éclairer leurs échanges. Les deux prochaines réunions de négociation, fixées au **29 novembre** et au **2 décembre 2022**, seront ainsi

consacrées à l'**audition** de la Banque de France, l'Insee, la Dares, l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), Eric Dor (Professeur à l'Isseg), l'**Institut Molinari**, Martine Léonard (présidente de la Société française des analystes financiers), ou encore le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (Cepii).

La CFDT a obtenu qu'un expert de l'**optimisation fiscale** soit également auditionné par les partenaires sociaux. « Pour partager la valeur, il faut qu'elle reste là où elle a été produite », nous a ainsi indiqué son secrétaire national, Luc Mathieu. La CFE-CGC, de son côté, a insisté sur la nécessaire **fiabilité** des **études statistiques** qui seraient présentées aux négociateurs. « Certains organismes ne sont pas labellisés », s'est en effet inquiétée Raphaëlle Bertholon, secrétaire nationale.

Le dividende salarié, sujet de crispation avec le gouvernement

À l'initiative des organisations patronales, les partenaires sociaux ont exprimé leur agacement commun face aux récentes déclarations du gouvernement concernant le dividende salarié. Plusieurs ministres se sont en effet récemment positionnés en faveur de l'instauration prochaine de ce **mécanisme contraignant** pour les entreprises distribuant des dividendes à leurs actionnaires, promesse de campagne d'Emmanuel Macron (*v. l'actualité n° 18674 du 18 nov. 2022*). Les négociateurs regrettent cette **interférence politique** dans le cours de leurs discussions et le non-respect du dialogue social.

« Cela peut **menacer** la **négociation** », s'est inquiété Luc Mathieu, même si la CFDT ne souhaite pas en arriver là. Hubert Mongon tempore en s'appuyant sur la position exprimée par la Première ministre Élisabeth Borne, le 17 novembre dans *Les Échos*, selon

BRUNO LE MAIRE RÉITÈRE LA PROMESSE DU DIVIDENDE SALARIÉ

Malgré les déclarations de la Première ministre et l'agacement des partenaires sociaux, le ministre de l'Économie a réitéré ses déclarations en faveur du « dividende salarié », sur France Info le 21 novembre 2022. « Lorsque l'entreprise a les moyens de verser un dividende à ses actionnaires, il faut qu'elle augmente les rémunérations de ses salariés », a-t-il déclaré, sans mentionner la négociation interprofessionnelle en cours. Avant d'ajouter que la philosophie du dispositif est qu'il concerne « le maximum d'entreprises possible [...] Ce n'est pas à la carte ».

laquelle « il est important de **laisser la négociation** qui vient à peine de démarrer **aller au bout** ». « On verra, j'ai plutôt tendance à faire confiance à la Première ministre », nous a ainsi confié le chef de file de la délégation patronale. Constat partagé par Imane Harraoui, représentante de la CFTC : « Nous souhaiterions ne pas être dépossédés de cette négociation. On peut espérer que l'intervention d'Élisabeth Borne ait permis de rétablir les choses. » « La Première ministre a été claire : elle **redonne la parole au dialogue social**. Il ne faut pas confondre la communication et la réalité opérationnelle. Ceux qui connaissent le mieux la réalité de terrain, ce sont les partenaires sociaux », renchérit de son côté Raphaëlle Bertholon. ■



Suivez l'actualité sociale en temps réel sur Twitter @LSQredaction